AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2806
FR0011471135-FS1232

14 décembre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ERYTECH PHARMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 décembre 2016, la société JP Morgan Asset Management (UK) Limited[1] (25 Bank Street, Canary Wharf, Londres, E14 5JP, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients sous mandat, a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 décembre 2016, le seuil de 5% des droits de vote de la société ERYTECH PHARMA, et détenir, pour le compte desdits clients, 608 061 actions ERYTECH PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 6,96% du capital et 5,84% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société ERYTECH PHARMA[3] dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés.

[1] Contrôlée par la société JP Morgan Asset Management Holdings Inc.
[2] Sur la base d'un capital composé de 8 732 648 actions représentant 10 406 061 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué de la société en date du 8 décembre 2016.